



La lettre des CCFF

Bulletin d'information des comités communaux feux de forêts de l'Hérault
n° 5 - décembre 2001

Edito

Le mot du Président

de l' Association départementale des comités communaux feux de forêt de l'Hérault

Les comités communaux feux de forêt ne doivent pas être oubliés par les pouvoirs publics afin d'être les parfaits compléments des sapeurs pompiers. Notre domaine d'intervention est celui de la surveillance, détection des départs de feux, mais également la prévention et l'information du public et des jeunes dans les écoles.

• Surveiller pendant la période à fort risque d'incendie

Cet été nous avons assuré cette mission du 15 juin au 15 septembre, mais nous avons constaté que les gros incendies dans notre département ont eu lieu en septembre principalement.

Si la chaleur et le vent jouent un rôle important dans la cause d'incendies, la main de l'homme est tout aussi meurtrière pour des problèmes d'écobuages non contrôlés ou bien hélas de chasse et de voisinage.

Nous devons donc rester très mobilisés tout au long de l'été et assurer jusqu'au bout nos patrouilles en forêt.

• La prévention et l'information

Nous devons informer les propriétaires fonciers de la nécessité de débroussailler les abords de leurs terrains et continuer nos actions de sensibilisation dans les écoles mais aussi auprès des touristes et promeneurs.

Mais nous sommes aussi et surtout les parfaits compléments des sapeurs pompiers car nous savons alerter et nous connaissons parfaitement le terrain en cas d'incendie.

Pour mener à bien toutes ces missions nous avons besoin de moyens matériels et financiers.

Nous avons disposé jusqu'à ce jour d'un financement de l'État au travers des dotations attribuées par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt sur des lignes budgétaires du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Mais nous pensons qu'une aide plus substantielle des collectivités locales (Conseil Général, communes et maintenant communautés d'agglomération) doit intervenir.

En effet nous devons mutualiser nos actions, aider les communes les moins riches à s'équiper car bien souvent elles se trouvent dans des zones à très gros risques.

La forêt, tout le monde en profite même le citadin ; les villes doivent donc participer au financement de nos actions.

La forêt c'est un lieu privilégié de loisirs, de détente, de tourisme, de découverte de la faune et de la flore, de paysages magnifiques, de richesse écologique mais aussi un secteur économique à ne pas négliger.

Nous devons poursuivre sans relâche notre action car sans la forêt il n'y aurait pas de vie.

Les élus locaux doivent beaucoup plus s'attacher à nos actions et nous aider sur tous les plans.

Comme l'indique le proverbe il vaut mieux prévenir que guérir !

Il ne faut donc pas que nos élus s'intéressent à nos actions uniquement lorsqu'un incendie a ravagé une partie du domaine forestier de la commune.

Les maires assument une grande responsabilité dans le domaine de la prévention des risques.

Ils doivent mettre en place très prochainement les plans de prévention des risques d'incendie (documents à annexer obligatoirement aux plans d'occupation des sols) et associer leur CCFF à l'élaboration de ces plans.

Nous comptons donc sur la mobilisation de tous, élus, bénévoles des CCFF pour que nos demandes soient prises en compte.

Le dernier rapport de la cour des comptes en janvier 2001 indique que l'Etat et les Départements peuvent mieux faire en matière de prévention.

La cour des comptes souligne en effet :



A.D.C.C.F.F.

Surveiller la garrigue pendant la période à fort risque d'incendie

- que le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne perd de son efficacité par manque de moyens financiers,

- que certains départements privilégient la lutte au détriment de la prévention.

Dans notre département nous ferons tout pour convaincre nos élus sur la nécessité d'apporter plus de moyens à la prévention.

Nous sommes sûrs que le Président VEZHINET nous accordera un entretien pour entendre nos préoccupations dans ce domaine car toute la population est concernée.

Si nous sommes sur le pied de guerre tout l'été nous ne devons pas rester inactif pendant l'hiver alors nous allons tous ensemble dans nos communes :

- sensibiliser les jeunes dans les écoles,
- débroussailler les lieux à risque avec l'aide et le soutien logistique de la mairie,
- participer ou organiser des actions de nettoyage dans les forêts.

Merci à tous pour votre dévouement et, en cette fin d'année 2001, l'ADCCFF vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**Le Président
Jean-Pierre MOULIN**

Cérémonie du 26 juillet 2001 à Clapiers

L'ADCCFF et les membres des CCFF du secteur ont participé très nombreux à la cérémonie du vingtième anniversaire de la disparition d'André Jean-Jean. Pompier volontaire du corps de Saint Mathieu de Trévières, âgé de 24 ans, il a péri dans un incendie d'origine criminelle entre Prades le

Lez et Clapiers le 26 juillet 1981. Au nom de nous tous, membres et responsables des CCFF de l'Hérault, notre Président a déposé une gerbe pour rendre hommage à André JEANJEAN et à tous les pompiers victimes des incendies de forêts (photo ci-contre).



A.D.C.C.F.F.

Le Web et l'ADCCFF (suite)

Depuis le 8 juin 2001, le site de l'ADCCFF34 est en ligne à l'adresse internet :

<http://www.cc-feuxforets.org>

Vous trouverez sur ce site diverses informations sur l'association : les statuts, la composition du conseil d'administration, la composition du bureau, la liste des CCFF de l'Hérault et leurs pages, une revue de presse...

Nous pensons pouvoir dans un très proche avenir faire vivre ce site très régulièrement à partir de notre bureau de Prades le Lez en diffusant les comptes rendus de réunion du Conseil d'administration de l'association, des comptes rendus divers.

Ce site est aussi le vôtre : des espaces

sont réservés à tous les CCFF de l'Hérault.

Nous attendons vos propositions d'insertion dans ces pages.

Vous pouvez nous joindre soit par téléphone (04 67 59 77 17), soit par Mail à l'adresse ci-dessous.

Un commentaire, une proposition, une critique contactez nous à l'adresse E-mail de l'association : contact@cc-feuxforets.org

Gilles Thérond



Extrait de la page d'accueil sur le site internet de l'association départementale des comités communaux feux de forêt

Trentenaire des CCFF des Bouches du Rhône



Les CCFF des Bouches du Rhône ont fêté leurs trente ans d'existence le 16 juin 2001.

Quatre représentants de l'ADCCFF34 ont participé à cette réception. Ils ont pu constater le travail effectué par l'ADCCFF13, et les moyens très importants fournis aux CCFF par le Conseil

Général des Bouches du Rhône et par le Conseil Régional PACA.

Exemple à suivre...



A.D.C.C.F.F.

Les tenues

En février 2001, le bureau a décidé d'équiper une vingtaine de membres d'une tenue « Pantalon+blouson » pour faire un test d'approvisionnement en grandeur nature (problèmes de taille). Cette tenue, qui est une tenue d'intervention, est aussi un

moyen de reconnaissance pour signaler notre présence dans les diverses manifestations auxquelles nous participons.

Une proposition pour l'équipement de vos CCFF sera prochainement étudiée par le conseil d'administration de l'ADCCFF34.

Assemblée générale de l'ADCCFF 34



ADCCFF



ADCCFF

Le 09 juin 2001 a eu lieu l'assemblée générale annuelle de l'ADCCFF34 à PRADES le Lez (photo ci-dessus.)

Après une ouverture du Président Jean Pierre Moulin qui a récapitulé toutes les actions menées par l'association, le trésorier Gilles Dutau est intervenu pour faire le point financier et présenter les orientations budgétaires pour l'année 2002. Le vice-président Roger Taffine a ensuite fait le

point sur les relations avec le CODIS, les assurances des membres adhérents.

M. Marcel Raimbault a présenté les équipements radio dont il a la charge. M. Gilles Thérond a annoncé la naissance du site WEB de l'association. Des discussions ouvertes ont suivi tous ces interventions.

Après quelques mots de Monsieur Damiens Maire de Prades, Monsieur le Président clôture la séance et invite

tous les présents à participer à l'inauguration des locaux à la Zone des Baronnes (photo ci-dessus).

Après les discours officiels des autorités et des élus, un pot de l'amitié a été partagé par les participants.

On a remarqué dans l'assistance le Président et le Vice-Président de l'ADCCFF13, ainsi qu'une délégation représentant le Président de l'ADCCFF11. Merci de leur visite.

Une nouvelle adresse pour l'ADCCFF 34

L'association grandit. Depuis le 12 février 2001 elle occupe de nouveaux locaux à Prades le Lez, loués au Syndicat intercommunal du Pic Saint Loup.

Cette nouvelle structure nous permet de disposer d'espace et de moyens confortables pour travailler : nous avons 5 pièces, un bureau de secrétariat, un bureau de direction, une réserve de matériel, une salle de réunion pour accueillir une quinzaine de personnes, un espace café (merci à Jean Claude Tual pour ses bricolages).

Depuis le mois de juillet nous avons aussi parmi nous une nouvelle secrétaire : Mme Chantal Richard.

Pour la période "hiver" (16 Septembre-15 juin) les horaires d'ouverture du bureau sont le lundi, le mercredi, le vendredi de 9 h à 12 h

Localisation du bureau :

8, Zone Artisanale des Baronnes
34730 Prades le Lez

Adresse Postale :

Association Départementale des
Comités Communaux Feux de Forêts
de l'Hérault, Boite Postale 18
34830 Clapiers

Adresse électronique :

contact@cc-feuxforets.org

Téléphone : 04 67 59 77 17

Fax : 04 67 59 78 32



ADCCFF



Cotisations

Le conseil d'administration du 16 décembre 2000 a pris la décision à l'unanimité de modifier les cotisations d'adhésion à l'Association départementale des CCFF34 qui

étaient inchangées depuis 13 ans. Elles évoluent selon le barème suivant :

- 150 euros (1000F) pour les communes de plus de 3000 habitants,
- 90 euros (600F) pour les

communes de moins de 3000 habitants et de plus de 300 habitants.

- L'adhésion est gratuite pour les communes de moins de 300 habitants.

Carte d'adhérent

Une nouvelle carte de membre adhérent a été transmise à votre responsable de CCFF en juin-juillet 2001.

Cette carte a été conçue pour

durer 6 ans. Pensez à faire valider chaque année la case correspondante par votre mairie au vu de l'arrêté municipal de composition du Comité Communal Feux de Forêts.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊTS
PRADES LE LEZ

COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊTS DE L'HERAULT
N° 0100

COMMUNE DE :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
A : LE :
LE MAIRE LE TITULAIRE

LE MAIRE LE MAIRE LE MAIRE
LE MAIRE LE MAIRE LE MAIRE

Les activités de l'Association

AGENDA DE L'ADCCFF 34

- 18 novembre 2000 Réunion des responsables de CCFF à St Mathieu de Trévières
- 16 décembre 2000 Conseil d'Administration à Assas (bilan de 18 Novembre 2000)
- 12 janvier 2001 Réception des clefs du local de Prades le Lez
- 25 janvier 2001 Réunion de la commission Communication à Prades le Lez
- 10 février 2001 Rencontre du Maire d'ASSAS
- 10 février 2001 Déménagement du Secrétariat au local de Prades le Lez
- 12 mars 2001 Commande du Relais, déménagement de la base Radio à Prades le Lez
- 19 mars 2001 Melle Claire Delavoie termine sa fonction
- 31 mars 2001 Participation à la « Semaine du Bois » à Clapiers
- 9 avril 2001 Rencontre Assureur, ADCCFF, CCFF Sussargues, à Sussargues
- 10 avril 2001 Signature de la convention CRPF / ADCCFF
- 17 avril 2001 Rencontre Maire de Prades / ADCCFF
- 27 avril 2001 Rencontre DDSIS / ADCCFF
- 12 mai 2001 Conseil d'Administration à Prades le Lez (bilan actions 2000)
- 12 mai 2001 Réception sur le Terrain d'un journaliste de « Notre temps »
- 9 juin 2001 Assemblée Générale, inauguration des locaux de Prades le Lez
- 16 juin 2001 Participation au 30^{ème} anniversaire de l'ADCCFF13
- 20 juin 2001 Réunion DDSIS/Responsables CCFF
- 1 juillet 2001 Prise de Fonction de Mme Richard, nouvelle secrétaire de l'ADCCFF34
- 26 juillet 2001 Participation à la cérémonie du 20^{ème} anniversaire de la disparition du Sapeur Jeanjean (Clapiers)
- 1 août 2001 Organisation du Plan alarme pour la saison 2001
- 9 septembre 2001 Participation de l'ADCCFF à la Foire aux Associations de Montpellier
- 26 septembre 2001 Réunion de programmation DDAF (demande de financement)
- 26 octobre 2001 Conseil d'Administration à Prades le Lez (Budget 2002)
- 17 novembre 2001 Réunion des Responsables CCFF à Sussargues

CCFF de Sussargues

Notre présence à côté des personnels institutionnels, (Sapeurs pompiers, Forestiers sapeurs), a été une réussite dans la prévention et la protection de nos forêts. L'intégration de l'association départementale des CCFF dans le dispositif « Ordre Opérationnel Feux de Forêts », élaboré par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault (S.D.I.S) démontre l'importance des missions citoyennes dans la prévention et la préservation des forêts, auxquels participent activement les bénévoles des comités communaux feux de forêts.

Les 40 bénévoles du CCFF de Sussargues ont effectué de nombreuses patrouilles dans la zone boisée, durant la période à risques :

Le bilan de ces activités se décompose ainsi :

- Nombre de jours de permanence : 23 jours
- Nombre d'heures de permanence : 552 heures
- Nombre de jours de patrouille : 23 jours
- Nombre d'heures de patrouille : 123 heures
- Nombre de km parcourus : 460 km
- Nombre d'interventions sur feux naissants : 2
- Nombre d'appels Sapeurs pompier : 2
- Nombre de guidages Sapeurs pompiers : 2

Par ailleurs 4 membres du CCFF se sont investis dans le fonctionnement de l'Association départementale.



C.C.F.F. SUSSARGUES

Voilà donc en résumé ce que représentent les activités du CCFF de la commune de Sussargues.

Roger Taffine
Responsable du CCFF de Sussargues
Vice-président de l'ADCCFF34

Engagement des CCFF dans la prévention

Ce dossier concernant l'engagement des Comités Communaux de Feux de Forêt dans la prévention et la protection de la forêt a été élaboré par l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de l'Hérault. Vous pouvez en retrouver l'intégralité sur le site web de l'association... En voici un large extrait concernant le fonctionnement des CCFF proprement dits.

Les Comités Communaux Feux de Forêt (C.C.F.F.) sont créés par arrêté municipal.

Ils sont regroupés au sein de l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de l'Hérault. Celle-ci a été constituée officiellement le 31 juillet 1987. Elle est gérée par un conseil d'administration et un bureau.

Les membres du C.C.F.F. sont tous des bénévoles. Passionnés de la nature, épris d'un sens d'engagement et de dévouement profond à la communauté, ils entretiennent des liens incontournables avec le monde rural.

Très motivés, ils patrouillent tout l'été dans les zones boisées pour les protéger. Ce sont des gardiens de la nature au grand cœur. Leurs missions sont très variées, participer à la prévention dans les massifs forestiers, guider les services sapeurs-pompiers lors d'une intervention. Ces bénévoles connaissent parfaitement les différents accès et chemineurs dans la forêt, cet avantage permet :

- un gain de temps important,
- d'éviter d'éventuels accidents,
- d'informer le public des dangers consécutifs à l'organisation de grillades, d'éco-buages, à des jets de mégots dans ou à proximité des zones boisées,
- de surveiller et signaler la présence de véhicules ou d'engins motorisés circulant dans les forêts,
- de participer dans les écoles primaires à l'enseignement des règles de prévention, de prudence et de respect de la forêt aux écoliers,
- d'intervenir sur des feux naissants,
- de porter aide à ceux qui luttent contre ces incendies.

L'efficacité des actions menées repose, d'une part sur la diversité des qualifications professionnelles, et d'autre part sur la formation spécifique à la prévention dans la forêt, reçue par les bénévoles des C.C.F.F. Dans ce dernier cas, un effort permanent doit être poursuivi.

Suite à l'arrêté préfectoral paru dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault le 26 février 1987, les premiers Comités Communaux Feux de Forêt se sont constitués ; l'idée de les regrouper

sur le plan départemental a pris corps. L'association départementale a été créée le 31 juillet 1987. Elle est administrée par un conseil de 15 membres au minimum, élus pour 3 ans par l'assemblée générale. Celui-ci élit en son sein un bureau composé d'un Président, de deux Vice-présidents, d'un



Le CCFF de Clapiers en patrouille

Secrétaire, d'un Secrétaire-adjoint, d'un Trésorier, d'un Trésorier-adjoint. Les bureaux administratifs sont situés à Prades-le-Lez, au 8 zone artisanale des Baronnes, 30 comités regroupant près de 500 bénévoles font partie de l'association.

Les moyens matériels, l'habillement.

L'Association Départementale et ses Comités Communaux Feux de Forêt font partie intégrante du dispositif « ordre d'opération feux de forêt » (voir p 6) du service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault, (19 comités, 400 bénévoles actifs, mobilisables en cas de déclenchement de "plan alarme".)

Durant la période du 15 juin au 15 septembre, les jours fériés, les week-end compris et sur l'ordre du P.C. Feux (S.D.D.I.S.), l'Association Départementale assure une permanence radio et téléphonique à partir de sa base départementale à Prades-Le-Lez.

Ce réservoir de solidarité que sont les C.C.F.F. doit être entretenu et développé.

La défense de l'environnement, de la forêt, l'engagement des bénévoles dans l'action citoyenne au service de l'intérêt général passe par la mise à leurs dispositions de moyens d'équipement similaires à ceux dont sont dotés les forestiers sapeurs, (petits véhicules 4x4 matériel de transmission, habillement.)

Compte tenu du fait que les petites communes rurales disposent de faibles ressources budgétaires, il leur est impossible de financer les dépenses d'achat de véhicules ou matériel divers. Cette situation occasionne des disparités très importantes entre les C.C.F.F. Il ne faut pas perdre de vue que le changement de la société, ces dernières années (retraites, 35 heures...) laisse du temps libre, les gens s'engagent plus facilement dans le bénévolat, ce qui est très important pour nous. Pour ces raisons, il est impératif que, au niveau équipement, nous ne soyons plus les parents pauvres du dispositif de prévention de la forêt méditerranéenne, et de l'Hérault en particulier.

Nous lançons un appel au Conseil Général et Régional pour qu'ils apportent une aide matérielle (véhicules, moyens de transmission radio, petits équipements) aux communes qui disposent d'un C.C.F.F. ou à celles qui s'engagent à en créer un (bien entendu sous condition qu'elles en fassent la demande) et une aide financière plus importante à l'association départementale, pour ses dépenses relatives au fonctionnement et à l'habillement des bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêt.

La définition de ces aides par rapport aux besoins pourrait se réaliser dans le cadre d'une concertation, d'une part Président du Conseil Général et délégation de l'Association Départementale des Comités Communaux feux de Forêt de l'Hérault, d'autre part Président du Conseil Régional et délégation de l'association départementale.

Nous pensons que le Conseil Général de l'Hérault et le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, à l'image des efforts consentis par les instances départementales des Bouches-du-Rhône et régionales (P.A.C.A.) en direction des Comités Communaux Feux de Forêt, comprendront le bien fondé de notre démarche et nous soutiendront.

Pour l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt De l'Hérault, le Président

Ordre d'opération feux de forêt

Vous trouverez ci dessous l'extrait de l'Ordre d'opération feux de forêt* (document qui décrit l'organisation des secours dans le cadre des feux de forêts) relatif aux CCFF. Ce document rappelle les principales missions qui incombent aux membres des comités.

• OBJECTIFS

Intégrer le réseau des Comités Communaux Feux de Forêt au dispositif départemental de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.

Augmenter quantitativement le dispositif de surveillance sur le terrain.

Accroître l'efficacité du dispositif de lutte par l'adjonction d'une logistique de guidage.

• MISSIONS

La mission principale des C.C.F.F. est de permettre aux maires d'exercer de façon efficace leurs responsabilités en matière de prévention des incendies.

- Prévention, Information

Les mesures préventives visent à empêcher l'éclosion des incendies par une action sur le milieu et le comportement humain.

Les C.C.F.F., durant leurs patrouilles sur le terrain, agiront sur le comportement du public grâce aux informations orales et écrites qu'ils pourront diffuser.

La vigilance des C.C.F.F. s'exerce également vis-à-vis des différentes sources d'incendies possibles, à savoir :

- Débroussaillages non réalisés
- Décharges
- Epaves automobiles
- Ecobuage en période dangereuse ou interdite
- Barbecues
- Feux d'artifices, chantiers utilisant du feu etc.

- Surveillance

Les C.C.F.F. surveillent les véhicules circulant sur les pistes et chemins D.F.C.I. interdits à la circulation. Ils relèvent le cas échéant les numéros des plaques minéralogiques pour les transmettre au B.E.C.R.I.F. ou au services de gendarmerie.

Les C.C.F.F. rendent compte aux autorités de Police ou au Maire des agissements susceptibles d'entraîner des poursuites pénales.

- Guidage des secours

Les C.C.F.F. peuvent à leur demande guider les sapeurs-pompiers vers le feu et empêcher l'encombrement par les curieux des chemins et voies de circulation réservés aux secours.

- Missions complémentaires

Les C.C.F.F. peuvent également surveiller les feux éteints pour éviter les reprises, surveiller les zones incendiées et compléter éventuellement le ravitaillement des sauveteurs sur les opérations de longue durée.

• MOYENS

19 C.C.F.F. en activité sur le département soit plus de 490 bénévoles. 19 C.C.F.F. mobilisables en cas de plan ALARME.

L'équipement sur le terrain est variable selon les communes.

- Association départementale

Durant les trois mois d'été, période à risques, l'Association départementale assure tous les week-end, jours fériés compris et sur ordre du PC feux une permanence radio et téléphonique à partir de sa base départementale de Prades-le Lez.

Elle assure également le lien opérationnel entre la cellule Feux de Forêt du CODIS et les C.C.F.F. Elle organise à sa demande une surveillance complémentaire.

En cas de plan ALARME, elle mobilise un maximum de C.C.F.F. pour assurer des vigies supplémentaires sur les zones concernées.

*** Ordre d'opération Feux de Forêt 2001, page 34. document préparé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault et approuvé par le Préfet de l'Hérault**



Les membres des C.C.F.F. pendant leurs tournées veillent à l'état des équipements D.F.C.I., citernes, bornes, pare-feu et à l'état général des pistes et routes forestières.

Les C.C.F.F. signalent au Maire les campeurs ou clandestins rencontrés en forêt.

- Guets

Les C.C.F.F. organisent sur leur commune un dispositif complémentaire de guet dans le cas d'un niveau de risque très élevé (Plan ALARME). Leur rôle se limite alors à donner l'alerte le plus rapidement possible en cas de départ de feux.